

47 De la Bastide.

Receves de la Noblesse de D.elle Jeannette Antoinette - Cecile Elisabe
t Sueck - du Suy - de la Bastide agreee

Extrait des Registres de la Sarriève de Sabas, annexes
Villefranche d'Albigois portant que Jeanne Antoinette
de Elisabeth del Sueck - du Suy fille de Noble Alexandre de
tor de puech du Suy ancien Officier du Regiment des Carabiniers
de Dame Charlotte Bournhiot de Fontbonne son épouse
habitans en leur Chateau du Colombier, susdite Sarriève fut
antisee le 3 Decembre 1779 etant née la veille. Cet Contrat
livre le 9 Septembre 1788 par le S.^r Berron - de la fregere
re' de ladite Sarriève et legalise.

Contrat de mariage de Messire ^{Victor} Alexandre Victor del
Sueck - du Suy ancien Officier au Regiment des Carabiniers
légitime et naturel de Messire Victor Olivier del Sueck
de la Gouzoune Ancien Garde du Corps du Roi et de
de Dame Elisabeth d'Arzac habitant en son Chateau du
Colombier acorde' le 11 Decembre 1777 avec D.^{lle} Charlotte
Bournhiot fille legitime et naturelle de Messire Jean
Antoine de Bournhiot S.^r de Fontbonne et de Dame

Antoinette Delmas son épouse Ce Contrat passe au
Chateau du Colombier Sarriève de Sabas en Albigois devant
loques Notaire Royal du lieu de Marsat.

Manicipation de la personne de Messire Alexandre Victor
del Sueck fils de Messire Victor Olivier del Sueck S.^r de la
Gouzoune et de sa femme Elisabeth d'Arzac faite le 30

20

L'argent à lui payé de
de Gabales, fige et
de dix feuilles de
pato en fait et en
d'Arzac chargé de
Monsieur d'Arzac



de Villefranche d'Albigeois portant que Jean ne Antonette
Cécile Elisabeth Del Sueck du Suy fille de Noble Alexandre
Victor Del Sueck in Suy ancien Officier du Régiment des Carabiniers
et de Dame Charlotte Bournohier de Fontbonne son épouse
habitans en leur Château du Colombier, susdite Sarriane fut
baptisée le 3 Decembre 1779 etant née la veille. Cet Contrat
delivré le 9 Septembre 1788 par le S.^r Bermon - de la Forge
Cox' de ladite Sarriane et legalisé.

Contrat de mariage de M^{me} Victor Alexandre
Sueck du Suy ancien Officier au Régiment des Carabiniers
fils légitime et naturel de M^{me} Victor Olivier Del Sueck
S.^r de la Gourzonie Ancien Garde du Corps du Roi et de
M^{me} Anne Dame Elisabeth Darsac habitant en son Château du
Colombier acorde' le 11 Decembre 1777 avec D^{lle} Charlotte
de Bourniol fille légitime et naturelle de M^{me} Jean
Antoine de Bourniol S.^r de Fontbonne et de Dame
Antoinette Delmas son épouse Ce Contrat passé au
Château du Colombier Sarriane de Sabas en Albigeois devant
Reques Notaire Royal du lieu de Marsat.
Municipal de la personne de M^{me} Alexandre Victor
Del Sueck fils de M^{me} Victor Olivier Del Sueck S.^r de la
Gourzonie et de feu Dame Elisabeth Darsac faite le 30
Decembre 1771 par ledit S.^r de la Gourzonie son père habitant
alors au Château de S.^r Victor Diocèse de Naves en Languedoc
Cet acte passé audit Château de S.^r Victor devant Renal Notaire
Royal est produit par Copie Signifiée le 6 Janvier 1772.
par Jean Lafon huissier Jurnatricula' à la Cour Royale de
S.^r Rome de Larn et aux Ordinaires de S.^r Victor et Gazon

Contrat de mariage de M^{me} Victor Olivier
Sueck de la Bastide de la Gourzonie fils légitime et naturel de
M^{me} Antoine Gabriel Del Sueck de la Bastide Seigneur du
Colombier, Sarriane de favears en Albigeois et de feu Dame
Elisabeth Del Sueck de la Gourzonie acorde' le 19 février
1745 avec D^{lle} Demoiselle Marie Elisabeth Darsac fille légitime

de deux familles
passé en quel est
leur charge
Houlas 38



et naturelle de feu M^{re} Pierre Guion D'Arzac Seigneur de la
Gorce Camboutan 8^{me} et de Dame Marie de la Roque. Ce
Contrat pa No¹ au lieu de Sebrazac Diocese de Rodez
en Rouergue devant la Combe Notaire Royal.

Compromis fait le 2 Avril 1756 entre Messrs Victor Olivier
del Sucech de la Gouzonnie fils aine' de Messrs Gabriel del
Sucech S^r de la Bastide et de feu Dame Elisabeth del Sucech
de la Gouzonnie habitant en son Chateau du Colombier
et Messires Charles Joseph del Sucech S^r du Colombier et
Alexandre Joachim del Sucech S^r du Chailas ses freres
par le quel ils promettent de s'en rapporter pour le partage
des biens de ladite Dame leur mere entre eux et leurs sœurs
au Jugement de M^{rs} Clauzade et Gorge Avocats au Parlement
et cete parte au Chateau du Colombier près fables devant Jean
Raucoletis prors fables Notaire Royal de Villefranche

Contrat de mariage de Noble Gabriel del Sucech Sucey

Capitaine en second dans le Regiment de ~~Bourbonnois~~ Bourbonnois

Chevalier de l'Ordre Militaire de S^t Lazare fils legitime et
naturel d'Olivier del Sucech Sucey S^r de la Bastide de Caniac
Sucey). Officier du Regiment des Gardes françoises et Chevalier de S^t

Louis et de Dame Marie Madeleine de Mauz acorde' le 26

Jullet 1721 avec D^{lle} Elisabeth del Sucech fille legitime et
naturelle de feu Noble Pierre del Sucech Saigneur du Colombier
et de la Gouzonnie et de Dame Marie Rose de l'etion Idypines

Ce Contrat passe' au Chateau du Colombier Diocese d'Alby devant Jean
Roques Notaire Royal de Marnat.

Procès Verbal des Sœurs de la Noblesse de D^{lle} Marie Elisabeth
del Sucech de la Bastide agreee par le Roy pour estre admise

au nombre des Demoiselles Elevées en la Maison Royale de S^t
Louis a S^t Esprit Certificées a Sa M^{te} en 1737 par M^{re} Louis Pierre

Dirigier Juge de la Noblesse de France dans lequel sont nommés

Un Secrétaire des Registres des Baptêmes de la Savoye de S^t Modeste
a Paris portant que Gabriel fils d'Olivier del Sucech S^r de la Bastide

de la Gouzoumie habitant en son Chateau au Colombier
et Messires Charles Joseph del Sueck S^r Du Colombier et
Alexandre Joachim del Sueck S^r Du Chateau les freres
par le quel ils promettent de s'en rapporter pour le partage
des biens de la dite Dame leur mere entre eux et leurs sœurs
au Jugement des M^{rs} Clauzade et Gorze Avocats au Parlement
cet acte passe au Chateau du Colombier près Jabas devant Jean
Raucoles ~~procurateur~~ Notaire Royal de Villefranche

2. Contrat de mariage de Noble Gabriel del Sueck Lieutenant
Capitaine en second dans le Regiment de ~~Beaumontois~~ Bourbonnois
Chevalier de l'Ordre Militaire de S^t Lazare fils legitime et
naturel d'Olivier del Sueck Lieutenant S^r de la Bastide de Caniac
Sueck). Officier du Regiment des Gardes françoises et Chevalier de S^t
Louis et de Dame Marie Madelene de Mauz acoude le 06
Jullet 1721 avec D^{lle} Elisabeth del Sueck fille legitime et
naturelle de feu Noble Pierre del Sueck Saigneur du Colombier
et de la Gouzoumie et de Dame Marie Rose de S^t Jean d'Espines
Ce Contrat passe au Chateau du Colombier Diocese d'Alby devant Jean
Rouges Notaire Royal de Marsat.

Procès Verbal des Sœurs de la Noblesse de D^{lle} Marie Elisabeth
del Sueck de la Bastide agréée par le Roy pour estre admise
au nombre des Demoiselles Elevées en la Maison Royale de S^t
Louis a S^t Cyr Certificée a Sa M^{te} en 1737 par M^{rs} Louis Pierre
D'Arzier Juge de la Noblesse de France dans lequel sont nommés
Un Extrait des Registres des Baptemes de la Paroisse de S^t Madard
a Paris portant que Gabriel fils d'Olivier del Sueck S^r de la Bastide
de Marie Madelene de Mauz la femme fut baptisé le 9
May 1694. Cet Extrait daté de S^t Germain de Grandval
Estre depositeur des Registres de la dite Eglise.

3. Un Extrait des Registres des Mariages de la Paroisse de S^t Jacques
de Grandval portant qu'Olivier del Sueck S^r de la Bastide
de Lagnac Sergent dans le Regiment des Gardes françoises fut
marié le 2 Décembre 1684 avec Marie Madelene de Mauz
Cet Extrait daté le 6 Juillet 1708 par le S^r Marcel Sur
Sueck
Bastide
Madelene

de St Jacques du Haut pas et Legats.

Le Testament de D^elle Marie de Marthave veuve de Noble Antoine del Suech S^r de la Bastide de Cognac fait le 25 Septembre 1684 par lequel elle fait son legataire ~~universel~~ Noble Olivier del Suech S^r de Solihac son fils et institue son heritier universel Noble Louis del Suech S^r de la Bastide avec ains Sins Olivier et Testament reçu par Olivier Notaire.

Un Jugement rendu a Montpellier le 26 Novembre 1688 par M. Bazin de Bezons pretendans de Langue d'or par lequel Noble Antoine del Suech et Noble Louis del Suech son fils sont maintenus dans leur Noblesse. Le Jugement signé Bazin de Bezons.

Et le Contrat de mariage de Noble Antoine del Suech S^r de la Bastide accordé le 14 Janvier 1634 avec D^elle Marie de Marthave fille de Noble Jacques de Marthave et de D^elle Catherine del Suech sa veuve. Ce Contrat passé devant Jacques Notaire.

Et Vous D^emit. Louis D'Hozié Conseiller

du Roy en ses Conseils, President en la Cour des Comptes aydes et finances de Normandie et Juge de la Noblesse de France.

Certifions au Roy, que Demoiselle Jeanne Antoinette Cecile Elizabeth del Suech du S^r de la Bastide à la noblesse necessaire pour estre à l'Empire dans la Maison Royale de St Louis a presté, ainsi qu'il est prouvé par les actes cy dessus qui nous ont estz representez. La soy de quoy nous lavons signé le present Procès verbal A Paris ce treize Octobre mil sept cent

quatrevingt huit. 7. Hozié-se Sérigny Juge d'Armes de la Noblesse de France
Pour le President
D'Hozié mon frere.